

COMMUNIQUÉ

Ce communiqué est émis par l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail du secteur minier

Accident grave

Le 13 août 2012 aux alentours de 23h30, un travailleur remonte la rampe avec un tracteur. À environ 100 mètres de la surface, l'anneau d'acier en « D » servant à soulever le toit de protection du tracteur prend dans une chaîne utilisée pour maintenir un conduit de ventilation. La force appliquée fait céder l'ancrage et cause un effet de fouettement de la chaîne atteignant le travailleur au visage et lui faisant perdre connaissance.



L'anneau en « D » sur le toit du tracteur que conduisait le travailleur lors de l'accident

À 1h05, un employé remonte la rampe avec son véhicule et remarque le tracteur arrêté contre la galerie. Il retrouve le travailleur, déboussolé, près du tracteur, son casque pris sous le véhicule. Le travailleur lui demande s'il va bien, il répond que oui. Il remarque alors son visage ensanglanté et appelle immédiatement à l'aide. Le conducteur a de multiples fractures au côté droit du visage et à la boîte crânienne. Il est transporté par ambulance à l'hôpital, pour être par la suite transféré par avion-ambulance afin de recevoir des soins spécialisés.

La chaîne qui s'est accrochée à l'anneau en « D » était normalement maintenue par deux boulons en « J » et servait à retenir un conduit de ventilation rigide (Fan-Pipe) qui n'était plus en utilisation. Cet endroit représentait l'emplacement le plus exigü de la rampe. D'ailleurs, la ventilation inutilisée possédait des marques de friction qui auraient été causées par le minerai transporté par les camions.

On soupçonne que la chaîne était soit pendante, ou serait descendue de quelques centimètres plus bas à la suite d'une faiblesse d'un de ses ancrages, d'un accrochage précédent par un autre véhicule, de la vibration des camions, ou pour toutes ces causes. Aussi, une accumulation de sable ou de roche aurait pu surélever le sol de la galerie de quelques centimètres de plus, créant ainsi un passage plus étroit.

À la suite de cet accident, une inspection de tous les conduits de ventilation a été accomplie. Le démantèlement des conduits de ventilation non utilisés a ensuite été complété. L'entrepreneur a rencontré le fournisseur du toit de protection pour l'informer de l'accident et de la mesure corrective, approuvée par un ingénieur, de couper l'anneau en « D ». Le risque occasionné par la perte de cet anneau lors du maniement du toit de protection étant plus facile à contrôler.